



**Communiqué du 12 novembre 2025
de l'Observatoire des atteintes à la liberté académique (OALA),
de l'Association Française de Science Politique (AFSP)
et de l'Association Française de Sociologie (AFS)**

Annulation du colloque « L'Europe et la Palestine »

Le 8 novembre 2025, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace adressait un courrier signé de sa main à l'administrateur du Collège de France pour lui exposer ses vues personnelles sur le colloque international consacré à L'Europe et la Palestine que le titulaire de la chaire du Collège sur l'histoire contemporaine des mondes arabes, Henry Laurens, avait fixé à la fin de cette semaine. Dans ce courrier de deux pages, le ministre rappelait, à juste titre, qu'il est le garant de la liberté académique, liberté à valeur constitutionnelle. Il indiquait également que « ni les sujets discutés [au colloque], ni la liste des intervenants ne justifieraient une intervention du ministère visant à empêcher la tenue de cette manifestation scientifique ». Une telle intervention, ajoutait-il avec justesse, « serait contraire aux principes fondamentaux de notre État de droit ».

Cependant, dans un art consommé de la prétérition, le ministre déclarait en même temps « son profond désaccord avec l'angle retenu par le colloque » (sans préciser de quel angle il pouvait s'agir), imaginait « de fortes polémiques », et doutait de la capacité des universitaires du Collège de France de garantir la sérénité des débats, le pluralisme des idées, le respect de « la loi et de l'ordre public ». Évoquant de possibles « dérives ou incidents », il en appelait finalement à la « responsabilité du Collège de France et des organisateurs ».

Quelques jours après la réception de ce courrier, l'administrateur du Collège de France annulait la tenue du colloque, exposant son institution et plus généralement le monde académique français à une humiliation internationale cinglante.

L'Observatoire des atteintes à la liberté académique dénonce avec la plus grande fermeté ce courrier pour ce qu'il est : une ingérence inadmissible du gouvernement dans la vie scientifique. Face à cette atteinte inconcevable aux principes les plus élémentaires de la liberté académique, l'OALA demande avec fermeté le rétablissement du colloque et sollicite dans les plus brefs délais une discussion publique avec le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace autour de la question de la garantie de ces libertés en France.

Paris, le 12 novembre 2025.